

PREPARER UN PROJET SUR L'ANNEE AVEC LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : Conseils et suggestions.

Pour un professeur, faire le choix de préparer le C.N.R.D. avec ses élèves, c'est mettre en œuvre la possibilité de diversifier ses pratiques pédagogiques.

La préparation peut faire l'objet d'un projet pédagogique dont la phase d'exécution sera répartie sur l'année scolaire.

L'objectif d'un projet sur l'année est d'initier les élèves à un **travail de recherche en autonomie**. Pour que le travail soit efficace, il faut que les élèves soient véritablement les maîtres d'œuvre de son élaboration. Le projet permettra aussi de sortir du collège ou du lycée et de rencontrer des partenaires extérieurs : témoins, conservateurs, guides de musée...

1^{ère} phase : la création du projet. (septembre/octobre)

- Contactez les grandes fondations : Résistance, Mémoire de la Déportation, Shoah, afin de trouver des témoins, de la documentation, un soutien logistique. Les fondations sauront orienter les professeurs vers les amicales, associations, organisations de résistants, de déportés, de mémoire, vers les musées.
- Définition du projet : en prenant par exemple le thème 2007/2008 : « l'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance », on peut l'intituler : « *L'aide apportée à madame X, résistante pourchassée et le sauvetage de monsieur Y, enfant caché persécuté pendant la seconde guerre mondiale, à travers l'action de monsieur Z, passeur clandestin dans la région de ...* ».
- Encadrement du projet : un ou plusieurs professeurs d'histoire mais aussi d'autres disciplines, documentaliste, C.P.E. avec le soutien de l'équipe de direction.
- Les élèves : les élèves volontaires d'une ou plusieurs classes de troisième, seconde, première ou terminale.
- Quand travailler ? 1 ou 2 heures par semaine, après le repas de midi, après les cours, pendant un « trou » d'emploi du temps, le mercredi après-midi. Il est quelquefois possible de négocier des heures supplémentaires années (H.S.E.) avec le chef d'établissement. En lycée, selon les cas, le projet peut s'inscrire dans les heures d'E.C.J.S. ou des Travaux Personnels Encadrés
- Validation administrative : Présenter son projet au chef d'établissement avec un budget prévisionnel (Coût d'un voyage, financement, déplacements locaux, achats de petit matériel, de C.D....) et ensuite au Conseil d'Administration de l'établissement. Ce type de projet suscite en général l'adhésion de la communauté éducative, des parents d'élèves, des élus locaux et obtient le plus souvent une acceptation à l'unanimité.

2^{ème} phase : le travail pédagogique. (novembre/mars)

- Commencer le travail de recherche :
 - Au C.D.I. (Centre de Documentation et d'information).
 - Sur Internet, avec les précautions d'usage.
 - Dans la brochure pédagogique envoyée chaque année par les fondations de la Résistance et de la déportation.
 - Avec les ressources documentaires proposées par les fondations et musées d'histoire et de mémoire .

- Contacter les témoins
- Préparer un questionnement, un scénario avec les élèves
- Préparer une ou plusieurs sorties pédagogiques (en fonction du thème): avec ou sans les témoins. Sortie préparée en amont avec les élèves : construction d'un parcours thématique, lecture de textes...
- Interroger, filmer les témoins. : les séances doivent être soigneusement préparées avec les élèves, pour bien centrer au moins une partie de la rencontre sur le sujet retenu.
- Préparer l'épreuve du C.N.R.D. : montage du film, réalisation du dossier, de l'exposition et envoi au jury départemental en général la dernière semaine de mars. C'est aussi durant cette semaine qu'à lieu l'épreuve sur table, **le même jour, partout en France**. Les sujets arrivant des Inspections académiques sous plis scellés comme pour le Baccalauréat ou pour le Brevet des collèges.
- Les productions collectives réalisées par les élèves peuvent dans certains cas faire l'objet d'une exposition au C.D.I., valorisant ainsi l'investissement des élèves

3ème phase : corrections et remises des prix. (avril/juin et octobre/janvier de l'année scolaire suivante)

- Avril/mai : corrections et annonce des résultats par les **jurys départementaux**.
- Juin : remise des prix départementaux : en général à la préfecture, par le préfet et l'inspecteur d'académie. Cette cérémonie bénéficie d'une bonne couverture médiatique dans la presse régionale et sur France 3.
- Juillet/septembre : Les meilleurs travaux de chaque département sont corrigés par **le jury national**.
- 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante : annonce des résultats nationaux
- Janvier : remise des prix nationaux à Paris, en présence du Ministre de l'Education Nationale, du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et de nombreux responsables d'associations. Cette cérémonie a toujours lieu dans un lieu prestigieux : Assemblée nationale, Sénat, Invalides...